

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2014

Plus de 100 000 recrutements par an d'ici 2025 et une proposition de porter à 46 000 le nombre d'alternants dans la métallurgie.

Réunis ce jour, les partenaires sociaux de la métallurgie ont pris acte des conclusions de l'étude, confiée en mai dernier au BIPE, pour actualiser celle de 2012 sur l'évolution des emplois et des métiers dans la métallurgie et évaluer les effets du Pacte de responsabilité.

Parmi les scénarios étudiés, celui intégrant les effets du Pacte conclut à un besoin de recrutement dans les secteurs de la métallurgie de plus de 100 000 personnes par an d'ici 2025.

Ces conclusions tiennent compte :

- des besoins en recrutement des entreprises de la branche liés à la situation démographique, à l'évolution des mobilités des salariés et aux besoins en compétences.
- de l'impact potentiel des 4 milliards d'euros d'allègement de charges sociales et fiscales dont bénéficieront les entreprises de la branche dans le cadre du Pacte de responsabilité.
- de l'effet d'entraînement très important de la métallurgie sachant que chaque emploi préservé ou créé dans la branche génère 2 emplois préservés ou créés dans les autres secteurs de l'économie.

Ainsi, dans un contexte de situation économique très dégradée, les mesures du Pacte de responsabilité devraient permettre aux entreprises de la métallurgie de continuer à recruter à un niveau élevé (plus de 100 000 recrutements par an d'ici 2025).

Sur la base de ces projections présentées aux partenaires sociaux lors de la réunion de ce jour, l'UIMM propose de s'engager sur l'alternance.

Le projet d'accord relatif au développement de l'alternance dans la métallurgie soumis par l'UIMM à ses partenaires affiche en effet une double ambition à l'horizon 2020 avec :

- **un objectif de 46 000 alternants**, soit près de 14 % en plus par rapport à 2013,
- et un objectif **qualitatif avec la volonté de maintenir voire développer le haut niveau de qualité atteint dans la branche, et ce au regard de trois critères** : un taux de rupture anticipée des contrats inférieur à 5 %, un niveau de réussite aux examens des qualifications professionnelles préparées au moins égal à 85 % et un taux d'insertion sur le marché du travail à près de 85 % avec, si les conditions économiques le permettent, un taux de 65 % de CDI à l'issue du contrat.

Contact presse :

Catherine DOUMID – catherine.doumid@havasww.com – 01 58 47 93 50

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2014

La réalisation de cette ambition est conditionnée, dans le projet d'accord, à la mise en œuvre effective des mesures annoncées par le gouvernement, mais aussi à la mobilisation des Régions dans le cadre de partenariats d'objectifs et de moyens passés avec la branche professionnelle pour intégrer dans les politiques régionales de développement de l'alternance les besoins spécifiques en compétences des entreprises de la métallurgie.

Dans le cadre de l'agenda social de la métallurgie, les partenaires sociaux se sont également fixé des rendez-vous consacrés au contrat de génération et à la formation professionnelle. Les négociations aboutiront avant la fin 2014 et donneront lieu à des propositions concrètes.

Citation de Jean-François PILLIARD, Délégué général de l'UIMM :

« L'UIMM est pleinement engagée pour la mise en œuvre et la réussite du Pacte de responsabilité avec une ambition forte au service de l'emploi, particulièrement des jeunes. Notre proposition sur l'alternance est une première étape. Ainsi dès octobre à l'occasion de la renégociation des contrats de génération puis au fil de notre agenda social, en fonction et au rythme de la mise en œuvre par le gouvernement de ses engagements nous fixerons nos objectifs. »

À propos de l'UIMM :

L'UIMM représente 43 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 12 fédérations professionnelles et 72 chambres syndicales territoriales.

Contact presse :

Catherine DOUMID – catherine.doumid@havasww.com – 01 58 47 93 50